LE CHEZ-NOUS du MARAICHER

Activités de la Société des Jardiniers-Maraîchers

Pour faire suite à la liste de Valeurs Courantes fixées par le Ministère Fédéral des Douanes sur certaines légumes importés au pays en vertu du "Dumping act", et telle que publiée dans le Bulletin de la Ferme dans son numéro du 23 juin dernier, il nous fait plaisir d'apprendre à nos membres que le Ministres des Douanes a accepté d'imposer les Valeurs Courantes qui suivent,—ceci pour fins de perception des droits dits "dumping duties",—sur les légumes suivants:

Produits	Valeur Minimum net par livre	Période durant laquelle un droit "dumping duty" sera perçu.
Choux	1¼c	Du 15 juin au 31 janvier.
Choux-fleurs	2½c	Du 15 juin au 30 novembre.
Carottes	1½c	Du 1 juin au 28 février.
Betteraves	2c	Du 1 juin au 28 février.
Pois	5c	Du 1 juin au 50 septembre.
Champignons	30c	Toute l'année.
Abricots	4½c	Du 15 juin au 15 août.
Céleri	2c	Du 1 juillet au 31 décembre.
Tomates	5c	Du 1 juillet au 30 novemvre.
Piment	7c	Du 1 juillet au 30 novembre.
Pêches	4c	Du 20 juillet au 31 octobre.
Poires (fancy)	3¼c	Du 1 août au 31 décembre.
Poires (choix)	2¾c	Du 1 août au 31 décembre.
Prunes et pruneaux cantaloupes	3c	Du 15 juillet au 31 octobre.
Cantaloupes et melons Muscats	5c	Du 21 juillet au 31 décembre.

La liste qui précède est datée du 27 juin et nous est transmise par le Conseil Canadien d'Horticulture d'Ottawa.

Pour le bénéfice de ceux de nos membres qui n'auraient pas lu notre article du 23 juin, traitant du même sujet, nous ajouterons que le tableau ci-dessus se rapporte à un droit spécial dit "dumping duty" imposé sur tous légumes importés au pays aux époques indiquées.

Cette imposition de Valeurs Courantes, —demandée et obtenue par les sociétés représentant les intérêts maraîchers et dont notre Société appuyée par le Service Provincial de l'Horticulture s'est occupée activement,—est en vue d'empêcher les importateurs de déverser sur nos marchés le surplus de leur production à des prix dérisoires en nuisant considérablement à l'écoulement de notre propre production.

Il est donc raisonnable que les produits qui viennent envahir nos marchés au temps de l'écoulement de notre production soient soumis à un droit, non pas basé sur le prix que les importateurs sont consentants de vendre étant donné que c'est un surplus de production, mais sur le prix que ces mêmes produits se vendent dans les pays respectifs d'où ils sont importés.

Peu sont probablement au courant sur la façon que ce "dumping duty" est imposé et du bien considérable que son imposition a fait à nos cultures maraîchère et fruitière;dans ces circonstances il est peut-être à propos de donner ci-après un exemple que nous prenons dans le cas d'importations de pommes, pour bien faire comprendre où s'applique la Valeur Courante et le droit additionnel dit "dumping duty".

Dans le cas de pommes alors que la Valeur Courante est fixée à $4.50 le baril pour le No 1 et que les Etats-Unis sont prêts à expédier pour $2.50 le baril. Cette expédition sera alors soumise aux droits suivants:

Droits réguliers,	90 cts
Droit "dumping duty".	
15% basé sur la valeur établie par baril, soit $4.50	67½ "
Total des droits imposés:	1.57½

De cette façon, grâce à l'imposition d'un droit spécial basé sur la valeur réelle des produits importés dans leur pays respectif, plusieurs milliers de barils de pommes sont empêchés d'être importés et de venir nuire à l'écoulement de notre production.

Notre Société demandait tout récemment au Secrétaire du Conseil Canadian d'Horticulture à Ottawa si l'imposition de ce droit "dumping duty" était bien faite régulièrement et s'il y avait une surveillance suffisante à ce sujet.

Nous avons reçu son assurance que tout se passe de façon à sauvegarder les intérêts de nos producteurs et d'observer ainsi l'esprit de cette Loi spéciale du "dumping duty".

Société des Jardiniers-Maraichers,

Le secrétaire-trésorier.

RAPPORTS TÉLÉGRAPHIQUES OFFICIELS SUR LES MARCHÉS DE:

Le 14 JUILLET 1927

MONTREAL.

Commerce très tranquille.
L'express d'Ontario, en retard sur le marché. Frix conséquemment plus bas.
Provisions considérables, sur les marchés locaux.
Température très chaude.

Pommes de terre de l'I. P. E. blanches, 90 lbs. Canada "A".	$2.00
Pommes de terre du N. B. blanches, 80 lbs. Canada "A",	2.00
Pommes de terre de Québec, blanches 80 lbs. Canada "A" et "B",	$1.55 à 1.75
Pommes de terre de Québec, nouvelles, 80 lbs. Canada "A",	2.00
Laitue de Boston, cageot de 2 doz.	.90
Laitue frisée de Québec, cageot de 3 doz.	1.00
Choux nouveaux, de Québec, cageot de 3 doz.	3.00
Carottes, de Québec, cageot de 5 doz.	2.50
Betteraves, de Québec, cageot de 5 doz.	2.25
Choux-fleurs, de Québec, cageot de 1 doz.	1.75
Pois, de Québec, panier d'un boisseau,	2.00
Fèves, de Québec, panier d'un boisseau,	4.00
Epinards, de Québec, panier d'un boisseau,	1.00
Radis, de Québec, panierd'un boisseau,	1.25
Fraises, de Québec, cageot de 54 chopines,	4.50 à 5.00
Cerises, d'Ontario, Black Sweet, 6 pintes, No. 1,	.50 à 1.15
Choux, d'Ontario, cageot de 50 lbs.	1.00
Tomates, d'Ontario, cageot de 11 pintes, No. 2,	2.50
Importés:	
Pommes de terre nouvelles, baril "A",	5.50 à 6.00
Pommes de terre nouvelles, baril "B",	4.50 à 5.00
Céleri de Californie, cageot,	9.00 à 9.50
Tomates, caisse plate, No. 1,	2.25 à 3.00
Oignons égyptiens, 112 lbs. réguliers,	3.75 à 4.00
Cantaloups, caisse plate, No. 1,	1.50 à 1.75
Melons d'eau, chacun,	.40 à .75
Cerises, mélangées, cageot de 4 paniers, No. 1,	1.50 à 2.50
Framboises, chopine	.25

Arrivages de wagons du 12 au 13 inclusivement:

N. B.—1 de fraises.
Québec,—5 de pommes de terre.
Ontario.—1 de fraises, 1 de fruits et légumes mélangés.

Importés:

10 de pommes de terre, 3 de tomates, 4 de pommes, 3 de melons d'eau. 1 de cantaloups, 11 de bananes, 1 d'oranges.

QUEBEC.

Commerce se maintient bon.
Fraises de Québec, en abondance.

Pommes de terre de Québec, récoltées depuis longtemps, blanches, qt. "A",	$2.00 à 2.10
Pommes de terre de Québec, récoltées depuis longtemps, blanches, qt. "B",	1.85
Carottes, oignons, betteraves, navets blancs, botte d'une doz.	.50 à .60
Laitue frisée, doz.	.55
Concombres, doz.	1.00
Choux-fleurs, panier d'un boisseau, doz.	3.00
Pois nouveaux, panier d'un boisseau,	2.50
Fraises, chopine,	.08 à .10
Choux. d'Ontario, panier d'un boisseau,	2.00
Importés:	
Pommes de terre, blanches, "A",	6.50
Choux, panier d'un boisseau,	1.80
Celeri de Californie, cageot,	12.00
Oignons égyptiens, qt. choisi,	5.00
Oignons espagnols, cageot , de choix,	5.50
Tomates, Tenn. cageot de 4 paniers, beaux,	3.00
Melons d'eau, chacun,	.75 à 1.00
Fèves Wax, panier d'un boisseau,	3.50

Arrivages de wagons du 7 au 13 inclusivement:

Québec, 1 de pommes de terre.

Importés:

3 de pommes, 2 d'oranges, 3 de choux, 3 de tomates, 15 de bananes, 1 d'oignons, 2 de fruits mélangés, 1 de légumes mélangés.

J. H. L.

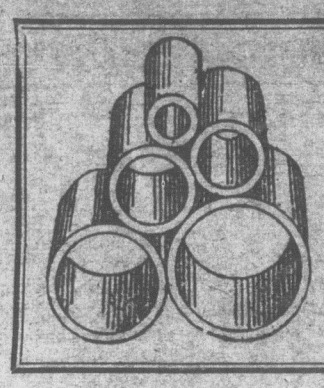

TUYAUX de DRAINAGE
EN TERRE CUITE
"CITADELLE"
3-4-6-8 et 9 pouces
DEMANDEZ NOS PRIX
Manufacturés par
BRIQUE CITADELLE, Ltée
14-16 rue St-Joseph - QUEBEC

Remarquable par sa saveur et son arôme délicieux le

THE "BARODA"

garde toujours sa fraicheur

Coupon de valeur dans chaque paquet.

Pour soulager le rhume ou la co ueluche du bébé, faites-lui prendre de l'Oximel à l'Eucalyptus. Si votre pharmacien où épicier ne l'a pas, demandez-le aux pharmacies **Livernois et Brunet, Québec, où à P. Larose, 126 rue Garnier Québec. Prix .50 par malle 60cts.**

Pourquoi Est-ce

que tant de maladies qui semblent déjouer le savoir de grands médecins répondent à l'influence d'un simple remède de famille, tel que le

NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est parce que ce remède va directement à la racine du mal, l'impureté du système. Il est fabriqué d'herbes et de racines pures et salutaires, et a été en usage depuis plus de cent ans

Ce n'est pas une médecine de droguiste, mais est fournie directement par le Laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.

2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.

(Délivré libre de tous droits au Canada)